

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
27 novembre 2017
Français
Original : russe

Lettre datée du 20 novembre 2017, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint les bulletins d'information du Ministère de la défense de la Fédération de Russie concernant l'application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne entre le 15 et le 20 novembre 2017 (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

(Signé) V. Nebenzia



Annexe à la lettre datée du 20 novembre 2017 adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Bulletin d'information du Ministère de la défense de la Fédération de Russie concernant l'application du mémorandum sur la création de zones de désescalade (15 novembre 2017)

Respect de la cessation des hostilités

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

La situation dans les zones de désescalade est jugée stable.

Au cours des dernières 24 heures, le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations de l'accord commun a recensé cinq violations, dans les provinces d'Alep (2), de Homs (1), de Damas (1) et de Lattaquié (1).

Le bureau turc a quant à lui recensé cinq violations dans la province de Damas.

La plupart des tirs d'armes légères enregistrés se sont produits dans des zones contrôlées par les groupes terroristes Front el-Nosra et État islamique d'Iraq et du Levant.

Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne

Au cours des dernières 24 heures, le Centre russe pour la réconciliation des parties belligérantes sur le territoire de la République arabe syrienne a conduit une opération humanitaire à Assan (province d'Alep), qui a permis de fournir à la population locale 300 colis alimentaires et 578 lots de pain préemballé d'un poids total de 1,7 tonne.

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre s'élève désormais à 1 677. Le poids total des cargaisons distribuées a atteint 2 292,371 tonnes.

Dans le cadre d'une opération humanitaire menée par l'Organisation des Nations Unies, un convoi composé de 47 camions de l'Organisation, du Comité international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge arabe syrien, a acheminé à Rastan (province de Homs) 228 tonnes de vivres et de médicaments.

Au cours des dernières 24 heures, une aide médicale a été apportée à 172 personnes. Le nombre total d'habitants ayant bénéficié de soins médicaux s'élève désormais à 64 276.

Réconciliation des parties belligérantes

Au cours des dernières 24 heures, aucun accord de cessation des hostilités n'a été signé.

Le nombre de localités ayant adhéré au processus de réconciliation s'est maintenu à 2 269.

Les négociations visant à obtenir la cessation des hostilités se sont poursuivies avec les chefs de groupes de l'opposition armée dans les provinces d'Alep, de Damas, de Hama, de Homs et de Qouneïtra.

Le nombre de groupes armés s'étant déclarés prêts à accepter et à respecter les conditions de la cessation des hostilités s'est maintenu à 234.

Bulletin d'information du Ministère de la défense de la Fédération de Russie concernant l'application du mémorandum sur la création de zones de désescalade (16 novembre 2017)

Respect de la cessation des hostilités

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

La situation dans les zones de désescalade est jugée stable.

Au cours des dernières 24 heures, le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations de l'accord commun a recensé une violation dans la province d'Alep.

Le bureau turc a quant à lui recensé cinq violations dans la province de Damas.

La plupart des tirs d'armes légères enregistrés se sont produits dans des zones contrôlées par les groupes terroristes Front el-Nosra et État islamique d'Iraq et du Levant.

Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne

Au cours des dernières 24 heures, le Centre russe pour la réconciliation des parties belligérantes sur le territoire de la République arabe syrienne a conduit une opération humanitaire à Rasm el-Zbib (province de Damas), qui a permis de fournir à la population locale 500 colis alimentaires (conserves de viande, sucre et riz) d'un poids total de 2,15 tonnes.

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre s'élève désormais à 1 678. Le poids total des cargaisons distribuées a atteint 2 294,521 tonnes.

L'Organisation des Nations Unies a organisé deux convois humanitaires, composés respectivement de deux et de 24 de ses camions frigorifiques, qui ont acheminé :

12 tonnes de vivres et de médicaments dans la localité de Tell el-Dhahab (province de Deraa) ;

134 tonnes de vivres et de médicaments dans la localité de Taïbé (province de Deraa).

Au cours des dernières 24 heures, une aide médicale a été apportée à 83 personnes. Le nombre total d'habitants ayant bénéficié de soins médicaux s'élève désormais à 64 359.

Réconciliation des parties belligérantes

Au cours des dernières 24 heures, un accord de cessation des hostilités a été signé avec les représentants de la localité de Mabaoujé (province de Hama).

Le nombre de localités ayant adhéré au processus de réconciliation est passé à 2 270.

Les négociations visant à obtenir la cessation des hostilités se sont poursuivies avec les chefs de groupes de l'opposition armée dans les provinces d'Alep, de Damas, de Hama, de Homs et de Qouneïtra.

Le nombre de groupes armés s'étant déclarés prêts à accepter et à respecter les conditions de la cessation des hostilités s'est maintenu à 234.

Bulletin d'information du Ministère de la défense de la Fédération de Russie concernant l'application du mémorandum sur la création de zones de désescalade (17 novembre 2017)

Respect de la cessation des hostilités

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

La situation dans les zones de désescalade est jugée stable.

Au cours des dernières 24 heures, le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations de l'accord commun a recensé huit violations, dans les provinces d'Alep (2), de Homs (2), de Damas (2), de Lattaquié (1) et de Deraa (1).

Le bureau turc a quant à lui recensé une violation dans la province d'Alep.

La plupart des tirs d'armes légères enregistrés se sont produits dans des zones contrôlées par les groupes terroristes Front el-Nosra et État islamique d'Iraq et du Levant.

Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne

Au cours des dernières 24 heures, le Centre russe pour la réconciliation des parties belligérantes sur le territoire de la République arabe syrienne a conduit une opération humanitaire à Mariameïn (province de Homs), qui a permis de fournir à la population locale des colis alimentaires d'un poids total de 2,2 tonnes.

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre s'élève désormais à 1 679. Le poids total des cargaisons distribuées a atteint 2 296,7 tonnes.

Au cours des dernières 24 heures, une aide médicale a été apportée à 210 personnes. Le nombre total d'habitants ayant bénéficié de soins médicaux s'élève désormais à 64 569.

Réconciliation des parties belligérantes

Au cours des dernières 24 heures, un accord de cessation des hostilités a été signé avec les représentants de la localité d'Oum el-Qassab (province de Homs).

Le nombre de localités ayant adhéré au processus de réconciliation est passé à 2 271.

Les négociations visant à obtenir la cessation des hostilités se sont poursuivies avec les chefs de groupes de l'opposition armée dans les provinces d'Alep, de Damas, de Hama, de Homs et de Qouneïtra.

Le nombre de groupes armés s'étant déclarés prêts à accepter et à respecter les conditions de la cessation des hostilités s'est maintenu à 234.

Bulletin d'information du Ministère de la défense de la Fédération de Russie concernant l'application du mémorandum sur la création de zones de désescalade (18 novembre 2017)

Respect de la cessation des hostilités

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

La situation dans les zones de désescalade est jugée stable.

Au cours des dernières 24 heures, le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations de l'accord commun a recensé cinq violations, dans les provinces d'Alep (1), de Damas (1) et de Homs (3).

Le bureau turc a quant à lui recensé quatre violations, dans les provinces d'Alep (1) et de Damas (3).

La plupart des tirs d'armes légères enregistrés se sont produits dans des zones contrôlées par les groupes terroristes Front el-Nosra et État islamique d'Iraq et du Levant.

Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne

Au cours des dernières 24 heures, le Centre russe pour la réconciliation des parties belligérantes sur le territoire de la République arabe syrienne n'a pas conduit d'opération humanitaire.

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre s'élève désormais à 1 679. Le poids total des cargaisons distribuées a atteint 2 296,9 tonnes.

Les médecins de l'armée russe sont venus en aide à deux personnes.

Réconciliation des parties belligérantes

Au cours des dernières 24 heures, deux accords de cessation des hostilités ont été signés avec les représentants des localités de Mardaghana et de Jaara (province d'Alep).

Le nombre de localités ayant adhéré au processus de réconciliation est passé à 2 273.

Le nombre de groupes armés s'étant déclarés prêts à accepter et à respecter les conditions de la cessation des hostilités s'est maintenu à 234.

Bulletin d'information du Ministère de la défense de la Fédération de Russie concernant l'application du mémorandum sur la création de zones de désescalade (19 novembre 2017)

Respect de la cessation des hostilités

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

La situation dans les zones de désescalade est jugée stable.

Au cours des dernières 24 heures, le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations de l'accord commun a recensé six violations, dans les provinces de Lattaquié (3), de Homs (2) et de Qouneïtra (1).

Le bureau turc n'a pas quant à lui recensé de violation.

La plupart des tirs d'armes légères enregistrés se sont produits dans des zones contrôlées par les groupes terroristes Front el-Nosra et État islamique d'Iraq et du Levant.

Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne

Au cours des dernières 24 heures, le Centre russe pour la réconciliation des parties belligérantes sur le territoire de la République arabe syrienne a conduit deux opérations humanitaires à Sfiré (province d'Alep) et à Chouqranîyé (province de Deraa), qui ont permis de fournir à la population locale des vivres d'un poids total de 3,9 tonnes.

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre s'élève désormais à 1 681. Le poids total des cargaisons distribuées a atteint 2 300,7 tonnes.

Au cours des dernières 24 heures, une aide médicale a été apportée à 383 personnes. Le nombre total d'habitants ayant bénéficié de soins médicaux s'élève désormais à 64 954.

Dans le cadre d'une opération humanitaire menée par l'Organisation des Nations Unies, un convoi a acheminé dans la localité de Deïr el-Zor (province de Deïr el-Zor) 66 tonnes de vivres et de médicaments destinés à la population civile.

Réconciliation des parties belligérantes

Au cours des dernières 24 heures, aucun accord de cessation des hostilités n'a été signé.

Le nombre de localités ayant adhéré au processus de réconciliation s'est maintenu à 2 273.

Les négociations visant à obtenir la cessation des hostilités se sont poursuivies avec les chefs de groupes de l'opposition armée dans les provinces d'Alep, de Damas, de Hama, de Homs et de Qouneïtra.

Le nombre de groupes armés s'étant déclarés prêts à accepter et à respecter les conditions de la cessation des hostilités s'est maintenu à 234.

Bulletin d'information du Ministère de la défense de la Fédération de Russie concernant l'application du mémorandum sur la création de zones de désescalade (20 novembre 2017)

Respect de la cessation des hostilités

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

La situation dans les zones de désescalade est jugée stable.

Au cours des dernières 24 heures, le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations de l'accord commun a recensé six violations, dans les provinces d'Alep (1), de Homs (2) et de Damas (3).

Le bureau turc a quant à lui recensé six violations, dans les provinces d'Alep (1), d'Edleb (1), de Damas (3) et de Deraa (1).

La plupart des tirs d'armes légères enregistrés se sont produits dans des zones contrôlées par les groupes terroristes Front el-Nosra et État islamique d'Iraq et du Levant.

Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne

Au cours des dernières 24 heures, le Centre russe pour la réconciliation des parties belligérantes sur le territoire de la République arabe syrienne n'a pas conduit d'opération humanitaire.

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre s'élève désormais à 1 681. Le poids total des cargaisons distribuées a atteint 2 300,7 tonnes.

Au cours des dernières 24 heures, une aide médicale a été apportée à 74 personnes. Le nombre total d'habitants ayant bénéficié de soins médicaux s'élève désormais à 65 028.

Dans le cadre d'une opération humanitaire menée par l'Organisation des Nations Unies, un convoi a acheminé dans la localité de Deïr el-Zor (province de Deïr el-Zor) 66 tonnes de vivres et de médicaments destinés à la population civile.

Réconciliation des parties belligérantes

Au cours des dernières 24 heures, trois accords de cessation des hostilités ont été signés avec les représentants des localités de Chlouh (province de Homs), de Kafr Ibbich et de Zahir el-Ouard (province d'Alep).

Le nombre de localités ayant adhéré au processus de réconciliation est passé à 2 276.

Les négociations visant à obtenir la cessation des hostilités se sont poursuivies avec les chefs de groupes de l'opposition armée dans les provinces d'Alep, de Damas, de Hama, de Homs et de Qouneïtra.

Le nombre de groupes armés s'étant déclarés prêts à accepter et à respecter les conditions de la cessation des hostilités s'est maintenu à 234.